

## **Bibliothèques Municipales - Exercice 1998 - Marché de fourniture de livres - Lancement de l'appel d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis 1996, le Service des Bibliothèques a recours pour ses achats de livres à la procédure de passation des marchés publics qui permet de bénéficier du meilleur service ainsi que de tarifs avantageux (réduction appliquée par les libraires au prix de vente public) pour offrir ainsi aux lecteurs le plus de documents possible avec un budget donné.

Il est proposé que la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture des livres soit renouvelée pour l'exercice 1998.

La consultation des libraires s'effectuera sur la base d'un cahier des charges (cahier des clauses administratives particulières) qui prendra en compte les éléments suivants et par ordre décroissant :

- capacité d'offrir le plus large éventail possible dans le choix des ouvrages,
- possibilité de fournir des livres à l'unité sur commande,
- possibilité d'offrir des offices (présentation de livres sans obligation d'achat),
- rabais offert par rapport au prix public,
- possibilité de participer à des animations littéraires.

Vu le code des marchés publics, notamment les articles 296-297-298, et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal est invité à recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert, à approuver le cahier des charges et à m'autoriser à signer les actes d'engagement à intervenir ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits inscrits au budget 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 1er octobre 1997.*